

CHANGEMENT DE RÉSIDENCE HORS MÉTROPOLE | PAM 2021



Le Service du commissariat des armées m'accompagne dans mes démarches...

- Le Conseiller Changement de Résidence (CCR) ou le conseiller espace ATLAS de mon Groupement de Soutien de Base de Défense (GSBdD) restent mes interlocuteurs privilégiés de proximité.
- Le Centre Interarmées du soutien à la Mobilité (CIMob) est chargé de m'indemniser.

Les **modalités administratives** suivantes sont **essentielles** pour un traitement juste et rapide de mon déménagement.

À SAVOIR!

- Possibilité de prise en charge, sous conditions, de tout ou partie des frais de gardiennage du mobilier à l'aller et au retour, s'il est effectué à titre onéreux par un professionnel du stockage sur le territoire métropolitain.
- Retour d'un pays d'Afrique (Djibouti, Gabon, Côte d'Ivoire et Sénégal) : obligation de recourir à un prestataire choisi et payé par l'administration (DICOM locale). Je ne m'engage pas au départ de métropole avec mon déménageur au titre de mon déménagement retour !

J'ÉVALUE MES DROITS

Dès réception de mon ordre de mutation et de la connaissance du type de logement (meublé ou non meublé) attribué hors métropole :

- je demande une estimation de mon plafond d'indemnisation à mon CCR ou conseiller espace ATLAS;
- j'utilise le simulateur mis à ma disposition sur Intradef https://simucr.intradef.gouv.fr et Internet https://simucr.defense.gouv.fr ou via le portail « Eurêka » (navigateurs Edge ou Mozilla Firefox).

MON DOSSIER DÉMÉNAGEMENT

Mon dossier de déménagement est composé de deux parties

LE BAGAGE LOURD OU MOBILIER

Affecté hors métropole ou de retour en métropole, je dispose :

- d'un logement meublé par l'administration ► je peux bénéficier du transport de bagages lourds;
- d'un logement non meublé par l'administration ► je peux bénéficier du transport de mobilier.

Quel que soit le type de logement hors métropole, je peux choisir de transporter mon véhicule automobile (1 seul véhicule terrestre à moteur).

Exception!

Le transport du véhicule ne sera pas indemnisé lors des mouvements vers un pays limitrophe (Grande-Bretagne comprise) au territoire métropolitain de la France, et inversement, sauf autorisation de l'administration d'origine prenant en charge le déménagement.

LE REPLI

Le repli concerne le reliquat du mobilier non déménagé hors métropole. Le transport du mobilier sur le lieu de repli, situé sur le territoire métropolitain doit être effectué par un professionnel du déménagement ou du transport.

Exception!

Il n'est pas autorisé aux célibataires qui disposent d'un logement meublé par l'administration au départ et à l'arrivée (sauf célibataires géographiques).

PLUSIEURS MÉTHODES DE DÉMÉNAGEMENT I

JE DÉMÉNAGE AVEC UN PROFESSIONNEL

- Je m'assure de la qualité du déménageur en vérifiant son numéro au registre du commerce et des sociétés (RCS) et son code APE recevable (49.2 / 49.4 / 52.2).
- Je privilégie un déménageur certifié ISO 9001 v.2008.
- Je contacte 3 à 4 déménageurs pour disposer d'ur panel de devis concurrentiels (minimum 2).
- Je vérifie que les devis demandés sont établis en cohérence avec le volume des effets à déménager.

À SAVOIR!

Si le déménageur ne remplit pas les critères ci-dessus et en l'absence de mise en concurrence entre deux professionnels du déménagement ou du transport, mon repli sera assimilé à un transport de bagages et ne pourra donner lieu à indemnisation. Dans le cas où le transport du repli mobilier est effectué par l'entreprise propriétaire du garde-meubles, un seul devis est à fournir.

POINTS À ABORDER AVEC LE DÉMÉNAGEUR

- Les dates ou la période de déménagement.
- · Les conditions d'accès.
- Le volume à déménager.

LE DEVIS DE DÉMÉNAGEMENT

- de la distance et du volume transporté;
 de l'accessibilité de vos logements (monte-meubles,
- du nombre d'étages et de la présence ou non d'un
- débuts/fins de mois, vacances scolaires...).

LE CONTENU DU DEVIS

- distance entre elles;

CONTRÔLE DES DEVIS

compétitif ou je contacte d'autres entreprises de déménagement. Le CIMob peut m'aider dans la

JE CONSTITUE MON DOSSIER

sur Intradef.

Avant mon déménagement

du devis le moins disant.

Après mon déménagement

Mon dossier de liquidation doit contenir :

- la facture originale détaillée et acquittée;
 les lettres de voiture pour un déménagement par voie terrestre;

- vaccination si non pris en charge par un organisme de sécurité sociale :
- douanes pour un déménagement par voie maritime ;
- une attestation de non prise en charge des vaccins, délivrée par l'organisme de sécurité sociale, en cas

JE DÉMÉNAGE PAR MES PROPRES MOYENS

JE CONSTITUE MON DOSSIER

- Je complète mon dossier CR à l'aide des livrets.

de l'ACMOBGEO.

- · Louer un véhicule utilitaire (si besoin).
- cartons de première nécessité, la destination des pièces de chaque carton, le contenu détaillé de chaque carton dans une check-list.
 Vérifier les possibilités d'accès et de stationnement

BESOIN D'AIDE?

Toute difficulté rencontrée qui surviendrait au cours de cette procédure doit être signalée à mon CCR ou au conseiller espace ATLAS et au CIMob. Je serai informé par courriel du traitement de mon dossier. Un plateau opérateur déménagement (POD) est également à ma disposition.

Numéro Vert: 0800 00 69 50

Mail: fd.assistance.fct@intradef.gouv.fr